



SOMMAIRE

- P.1** Edito du Conseil Municipal
- P.2** Présentation de l'équipe municipale et de notre personnel communal
- P.3** La parole est aux commissions
- P.5** La parole est aux associations
- P.6** Point info

EDITO

Anthonoises, Anthonois,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour cette première édition du mandat des Nouvelles d'Anthon.

Tout comme l'actualité nationale, cette première édition sera largement marquée par la crise sanitaire que nous traversons. En effet, cette dernière a profondément bouleversé la vie de la commune depuis le mois de mars, la rentrée de septembre l'a été tout autant. Si nos enfants ont tous retrouvé les bancs de l'école, la rentrée a été plus difficile pour nos associations qui ont été dans l'obligation d'annuler un grand nombre de manifestations jusqu'à la fin de l'année...

Fort heureusement, la vie du village continue. L'été ainsi que la rentrée ont été particulièrement rythmés pour votre municipalité. Toutes les commissions ont œuvré pour la commune, vous pourrez découvrir l'avancée de leurs travaux dans ce semestriel.

La principale information de ce mois de septembre concerne la nouvelle application de la commune, élaborée par la commission communication. Cette dernière est en phase de test jusqu'à la fin de l'année alors n'hésitez pas à la télécharger et à l'utiliser !

Nous vous laissons à présent découvrir les dernières actualités du village.

Le Conseil Municipal



Le Conseil municipal, avec de gauche à droite : Jean-Luc Clavel, Marion Millet, Pâquerette Dessaix-Jolivet, Laurent Clermont, Christian Gasnier, Anne Petit, Delphine Sauvage, Michel Brivet, Cédric Camp, Eric Le Douget, Alexandre Barnier, Floriane Plessier, Lætitia Soubeyran, Séverine Martinet, Julien Finat.

Les nouvelles d'Anthon n°11 Octobre 2020

Directeur de publication : Cédric Camp
Réalisation : Floriane Plessier, Marion Millet, Anne Petit
Rédaction : Mairie / associations
Diffusion : Mairie d'Anthon
Photos : Mairie / associations / Professionnel
Impression : Imprimerie ICA
Dépôt légal : 2020. Imprimé en France.



Le clocher d'Anthon au soleil

LA MAIRIE

Montée de la Barre - 38280 Anthon

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30

Mardi de 16 h à 17 h 30

Mercredi fermé

Jeudi de 16 h à 18 h 30

Vendredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 17 h 30

2^e et 4^e samedis du mois de 9 h à 11 h 30

Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

Contact auprès du secrétariat : 04 78 32 13 22 - Mail: mairieanthon@wanadoo.fr

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL



Cédric CAMP
Maire
et Président du CCAS



Michel BRIVET
1^{er} Adjoint - Responsable des commissions communication / scolaire / périscolaire / bibliothèque



Leticia SOUBEYRAN
2^{ème} Adjointe - Responsable commission urbanisme



Eric LE DOUGET
3^{ème} Adjoint Responsable communication / associations



Jean-Luc CLAVEL
Responsable de la commission voirie / environnement



Floriane PLESSIER
Responsable commission communication



Christian GASNIER
Commissions urbanisme / communication / associations / appel d'offres



Anne PETIT
Commissions urbanisme / CCAS / finances



Laurent CLERMONT
Commissions / scolaire / voirie / environnement



Delphine SAUVAGE
Commissions scolaire / CCAS / voirie / environnement



Marion MILLET
Commissions urbanisme / communication / scolaire / appel d'offres



Pâquerette DESSAIX-JOLIVET
Commissions urbanisme / CCAS



Séverine MARTINET
Commissions associations / CCAS / voirie / environnement / finances



Alexandre BARNIER
Commissions urbanisme / appel d'offres / finances / voirie / environnement



Julien FINAT
Commissions urbanisme / associations

Notre personnel communal

Le service administratif

De gauche à droite : **Emmanuelle BRIGNOLAS**, **Agnès GALERA**, **Annick FONTANA**.



Le service périscolaire

De gauche à droite : **Alice CANALES**, entretien des locaux, **Marie-Hélène NESME**, périscolaire cantine, **Elisabeth FACOZ**, ATSEM, **Coraline ALLAIX**, ATSEM et périscolaire, **Annick FONTANA**, ATSEM et périscolaire, **Véronique VILLANI**, périscolaire et remplacements ATSEM - (**Mélanie RIBEIRO DOS SANTOS**, entretien des locaux et périscolaire ainsi que **Laurence MARQUAT**, périscolaire ne sont pas présentes sur la photo).



Le service technique

De gauche à droite : **Franck LAVERGNE** - Entretien bâtiments et réseau de voirie, **Mélanie JOLIVET** - Entretien environnement et espaces verts, **Marc MAZET** - Entretien environnement et espaces verts.



LA PAROLE EST AUX COMMISSIONS

Commission communication

Nous avons lancé à la fin du mois d'août notre application mobile "mymairie", un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Nous souhaitons vous remercier pour tous vos retours d'encouragements quant à la mise en place de cette application. Néanmoins, nous avons également eu quelques retours de dysfonctionnement quant à certaines rubriques de l'application. Nous nous sommes aperçus que ces problèmes venaient principalement des téléphones de marques Samsung et Huawei. Sachez que nous sommes en train de travailler avec notre prestataire afin de trouver la cause de ces dysfonctionnements, une communication via l'application sera faite dès lors que les problèmes seront résolus.

Nous vous encourageons bien entendu à nous envoyer un mail pour nous signaler les problèmes de cette application et nous faire des suggestions si vous le souhaitez.

Nous invitons également tous les artisans du village et des alentours, les nourrices, les restaurateurs etc... à nous contacter par mail à : mairieanthon@wanadoo.fr, si vous souhaitez apparaître dans l'application. C'est avec grand plaisir que nous vous y ajouterons !

LA NOUVEAUTE 2021

Nous travaillons actuellement, sur une nouvelle version du site internet, compatible avec les téléphones ! Elle sera disponible pour la nouvelle année 2021.

COMMENT TELECHARGER L'APPLICATION

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

Utiliser l'application myMairie (m minuscule de my et M majuscule de Mairie)

Sélectionnez votre ville

A QUOI SERT-ELLE

- S'INFORMER**
 - ENTREPRISES
 - ACTUALITES
 - INFOS PRATIQUES
 - TOURISME
 - AGENDA
 - METEO
- SE CONNAITRE**
 - ELUS
 - N'UTILISE
 - VIE ASSOCIATIVE
 - CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS
 - TRAVAUX
- PARTAGER**
 - VOS MEILLEURS MOMENTS
 - VOS PLUS BELLES PHOTOS
- SIGNALER**

A-CHOISISSEZ LA RUBRIQUE CORRESPONDANTE A VOTRE CHOIX

- 1- Prenez une photo
- 2- Renseignez vos coordonnées
- 3- Décrivez votre signalement
- 4- Envoyez

B- VOTRE DEMANDE EST TRAITEE DANS LES MEILLEURS DELAIS

PAR VOS ELUS / PAR LES SERVICES DE LA COMMUNE

Commission Communication

■ Commission des Associations

Comme chacun le sait, la Covid 19 met à mal notre vie associative depuis le mois de mars. Cette rentrée est donc malheureusement placée sous le respect du protocole sanitaire. C'est pourquoi la commune, en accord avec les associations, a annulé notre habituel forum du 5 septembre. En effet, le fonctionnement et l'utilisation des bâtiments communaux sont restreints par les mesures suivantes :

- Désinfection après chaque utilisation des sols et du mobilier,
- Distanciation de 1 mètre entre chaque personne,
- Port du masque,
- Lavage des mains.

Malgré cela, quelques manifestations ou activités auront lieu dans notre commune en appliquant ces mesures.

Au programme :

Organisé par le Sou des écoles, la dégustation du Beaujolais avec la vente à emporter et la vente de sapins.

Organisé par l'Amicale d'Anthon, la traditionnelle distribution des colis de Noël pour nos anciens.

En ce qui concerne le Téléthon (prévu le 12 décembre prochain), et suivant l'évolution de l'épidémie, nous étudions la possibilité de vous proposer à la vente un repas à emporter.

■ Renouvellement des membres du CCAS

Cédric CAMP - <i>Président</i>			
Anne PETIT Pâquerette DESSAIX-JOLIVET Séverine MARTINET	Delphine SAUVAGE Jean-Luc CLAVEL Eric LE DOUGET	Christiane MASSON Carinne MOURIER Paulette GASNIER	Eric BONNET Gérard LOMBARD Francis CAMP

■ Le CCAS

Les missions de la commission sont dans la continuité des projets déjà en cours comme :

- La téléalarme avec la surveillance des personnes fragiles et/ou isolées.
- La mise en place d'un plan canicule avec recensement des personnes ayant besoin d'être suivies.
- L'écoute de nos anciens et des personnes fragiles.

Nouveauté pour 2020/2021 :

Le CCAS a conventionné avec l'association ACTIOM afin de proposer aux habitants une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national, personnalisée et adaptée à leurs besoins. Deux permanences ont eu lieu les 1^{er} et 9 octobre. Nous vous communiquerons les prochaines dates via le site et l'application.

■ Commission environnement / voirie

Nettoyage de Printemps / Automne

Entre le confinement et les dispositions de distanciations sociales, le nettoyage de printemps ainsi que celui d'automne n'auront pas lieu cette année. Malgré tout, avec l'aide des employés communaux et d'une partie des habitants, notre commune reste propre.

Ce n'est que partie remise et si les conditions nous le per-

mettent, nous reprendrons notre traditionnel nettoyage au printemps 2021.

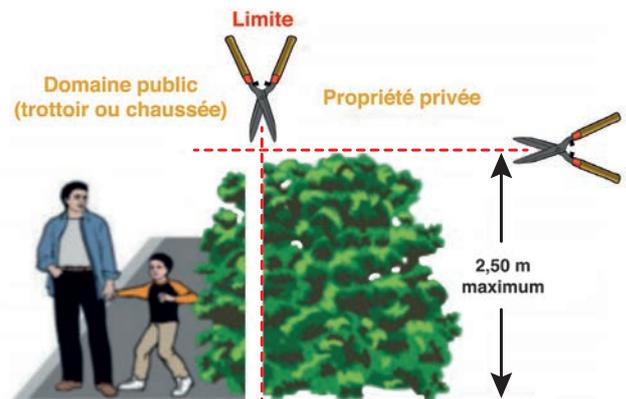
Nous ne manquerons pas de vous prévenir pour que vous puissiez réserver votre samedi.

La nouvelle application "**myMairie**" vous permettra de nous signaler un éventuel dépôt sauvage dans les bois ou les chemins.

Taille des haies

Rappel concernant les haies. Une haie qui dépasse sur le domaine public peut être un obstacle à la mobilité que ce soit sur la route, pour les automobilistes et les cyclistes, ou sur un trottoir pour les personnes.

Pour le voisinage, l'entretien, l'élagage et le désherbage devant vos clôtures sont une obligation pour le propriétaire. Cela fait aussi partie du respect et du bien vivre ensemble pour le maintien des bonnes relations entre voisins.



Éclairage public

Une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public a eu lieu sur la commune cet été, à savoir une partie de la rue du Port, de la montée de la Barre ainsi que du lotissement du Clos. Le TE38, organisme auquel adhère la commune, a pris en charge une grande partie de ce renouvellement. L'éclairage Led installé permettra ainsi des économies d'énergie pour la commune, tout en favorisant l'environnement. Il reste encore des travaux qui seront programmés plus tard par le TE38 pour finir ces installations sur l'ensemble la commune.



■ Commission urbanisme

Vous pouvez vous informer auprès de la commission urbanisme sur les règles applicables avant d'entreprendre tous travaux quels qu'ils soient. D'autant que toutes constructions y compris de faible importance (abri de jardin, véranda ou même clôture) sont soumises à autorisation préalable.

Cette autorisation qui est accordée en fonction de l'application du PLU de la commune doit être demandée et obtenue auprès de la commission urbanisme avant tout commencement des travaux.

N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous pour discuter de votre projet. Nous pourrions ainsi vous conseiller sur la procédure à suivre, le nombre de dossiers à déposer, l'évaluation de la durée d'instruction de votre dossier.

La commission urbanisme a également un rôle d'information sur les projets d'aménagement et d'urbanisme de la commune.

■ Commission scolaire et périscolaire

La nouvelle commission scolaire souhaite tout d'abord, la bienvenue à tous les nouveaux enfants de l'école, ainsi qu'à leurs parents, aux enseignants nouvellement nommés dans notre commune.

Nous souhaitons une belle année scolaire aux élèves, parents et enseignants au sein de notre école.

La rentrée scolaire

Après une fin d'année scolaire très particulière et inédite, la rentrée dans notre établissement a été marquée par deux événements majeurs :

- **Le maintien d'un protocole sanitaire du fait de l'épidémie de COVID.** Protocole cependant allégé paru le 9 juillet puis mis à jour la semaine précédant la rentrée avec le port du masque pour les enseignants de maternelle.

- **Le changement de direction** avec une équipe renouvelée de 4 enseignants sur 6.

Cette nouvelle équipe, dirigée par M^r LAVEAU, a su réaliser auprès des enfants et de leurs parents une bonne communication, ce qui a contribué à une belle rentrée.

Les effectifs sont de 147 élèves se répartissant ainsi :

- **Petite section / Grande Section : 26 élèves**
- M^r Maxime DOMERG et M^{me} Elisabeth FALCOZ (ATSEM)
- **Petite Section / Moyenne Section : 28 élèves**
- M^{me} Nadège PITET, Solène VIDALOU et Annick FONTANA (ATSEM) le matin, ainsi que Coraline ALLAIX (ATSEM) l'après midi.
- **Grande Section / CP : 25 élèves**
- M^{mes} Catherine KLEIN et Coraline ALLAIX (ATSEM) le matin.
- **CE1 : 21 élèves** - M^{me} Pauline DAUTREY
- **CE2 / CM1 : 22 élèves**
- M^{me} Cécile HAYS est remplacée par M^{me} Melyssa GUILLOUARD
- **CM1 / CM2 : 25 élèves** - M^r Grégory LAVEAU et M^{me} TURC.

Les horaires scolaires sont les suivants :

Ouverture du portail 10 minutes avant le début de la classe.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 à 11 h 30 puis 13 h 30 à 16 h 30

L'entrée des classes élémentaires s'effectue par le grand portail, Rue du Port et celle des maternelles par le portillon, Montée de la Barre.

Depuis le lundi 7 septembre 2020, un arrêté préfectoral impose le port du masque dans un rayon de 25 mètres autour des établissements scolaires.

La rentrée périscolaire

Les effectifs du matin ayant augmenté, l'équipe a été renforcée.

Le matin M^{me} FALCOZ et M^{me} VILLANI, l'après-midi M^{me} ALLAIX et M^{me} VILLANI pour la garderie, accueilleront vos enfant de 7 h 45 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 00.

La garderie se trouve dans le bâtiment scolaire dont l'entrée se fait par le portail sur le parking de la Montée de la Barre.

Les conditions sanitaires permettent actuellement aux parents d'accompagner leurs enfants à l'intérieur de la garderie avec un masque et une désinfection des mains.

Pour le restaurant scolaire, une équipe de cinq personnes s'occupe de vos enfants, dont une personne qui a été recrutée l'année dernière spécialement pour les maternelles.

Les effectifs continuant de croître, surtout pour les petits de maternelle, l'organisation a été revue, et actuellement, deux agents se consacrent à ces derniers.

Un seul service est effectué, permettant une plus grande souplesse, afin d'assurer ce temps méridien sans trop presser les enfants.

Le Conseil Municipal Enfants

Il a été décidé en accord avec le Directeur et les enseignants de continuer le Conseil Municipal Enfants.

Les élections au Conseil auront lieu le jeudi 15 octobre 2020 au matin.

Comme chaque année, 5 élèves de CM1, 5 élèves de CM2 et 5 élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} pourront être élus.

Les électeurs sont les enfants des CE1 à la 5^{ème}, scolarisés à l'école ou l'ayant été.

Les professions de foi seront élaborées et présentées aux électeurs sous formes d'affiches.

Un travail entre l'école, la municipalité et le CME permettra de finaliser certains projets retenus.

Deux projets sont en cours :

Une nouvelle construction pour le périscolaire avance pour mieux s'adapter à la hausse des effectifs.

Un aménagement de locaux existants est à l'étude afin d'optimiser l'espace de notre école.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'avancement de ces projets.

L A PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Le Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles d'Anthon est une association à but non lucratif "loi 1901" regroupant des parents d'élèves bénévoles. Ils donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des événements qui permettent de récolter des fonds directement profitables aux enfants.

Ces fonds subventionnent une partie des projets proposés par les enseignants (activités extrascolaires, sportives et culturelles, ainsi que des sorties et du matériel scolaire pour toutes les classes).

L'association est composée d'un nouveau Bureau (président, vice-président, secrétaire, trésorier).

L'assemblée générale a eu lieu le 24/9/2020 pour présenter les résultats de l'année écoulée, présenter les projets de l'année à venir, et renouveler le bureau.

Voici le nouveau bureau élu pour l'année 2020-2021 :

Présidente : Floriane PLESSIER

Vice-présidente : Delphine SAUVAGE

Secrétaire : Stéphanie BIHAN

Trésorière : Emmanuelle DAUS

Comment ça marche ?

En début d'année, un appel est fait pour inviter les parents à s'investir ou plus particulièrement à être membre actif de l'association. Si vous avez loupé le "coche" il n'est jamais trop tard... Puis tout au long de l'année, dans une bonne ambiance, les membres de l'association, ainsi que tous les parents volontaires et membres actifs sont invités à aider à la préparation des différentes manifestations et actions.

Le but de l'association ?

Aider au financement des activités et projets scolaires comme :

- Les activités sportives
- Les activités culturelles
- Les classe verte et les sorties pour l'école
- Les achats de matériels et autres...

La bibliothèque

La bibliothèque municipale **Henri Bodet** a repris ses horaires habituels depuis début septembre.

Horaires d'ouvertures :

Lundi de 16 h 30 à 18 h 00 Vendredi de 16 h 30 à 18 h 00
Mercredi de 15 h 30 à 17 h 00 Samedi de 10 h 00 à 11 h 30

*Fermeture pour les vacances de Noël
du lundi 21 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021 inclus.*

Le port du masque est obligatoire et il est demandé de respecter les gestes barrières. Un distributeur de gel hydroalcoolique est installé à l'entrée de la bibliothèque.

Le 14 février la bibliothèque a organisé une soirée cinéma en partenariat avec la MDI de Bourgoin. Ce fut l'occasion de (re)découvrir "Jackie Brown" de Quentin Tarantino. Nous espérons pouvoir renouveler l'expérience très prochainement.



Le budget de l'association ?

Il est alimenté par trois sources de financement :

- La subvention de la Mairie.
- Les bénéfices des diverses manifestations organisées par les membres du Sou des Ecoles tout au long de l'année
- Par diverses demandes de subventions ponctuelles.

En raison de la Covid-19, l'année scolaire écoulée ne nous a pas permis de faire les bénéfices espérés.

Nous nous engageons cependant, l'équipe et moi-même à faire tout notre possible pour essayer de maintenir un minimum de manifestations, bien que certaines devront être malheureusement annulées.

A vos agendas 2020 (sous réserve de modification) :

- **Halloween** (annulé)
- **Panier de fruits et légumes** (la ferme Galland).
- **La vente de Beaujolais et assiette charcuterie et fromage + bouteille de Beaujolais** (sur commande uniquement). Livraison le vendredi 20/11 de 16h30 à 19h00 devant la salle des fêtes.
- **La vente de chocolats** (sur commande). A récupérer le samedi 5/12 en même temps que les sapins.
- **Le marché de Noël** (annulé)
- **La vente de sapins et de boules de Noël personnalisées** (créations faites main). A récupérer le samedi 5/12 de 10h30 à 13h00 sur l'aire de jeux des enfants.

Contact par mail : souanthon@yahoo.fr

Vous pouvez aussi retrouver toutes nos infos, sur le site de la Mairie ainsi que sur la nouvelle application "mymairie", rubrique "vie associative", Sou des écoles ou dans la rubrique "actualité".

Floriane PLESSIER - Présidente du Sou des écoles

L'Amicale d'Anthon

Bonjour à tous, - **Cette année 2020 est un peu spéciale !**

Les mesures mises en place face à la crise sanitaire nous ont contraint d'annuler une à une les manifestations prévues.

La santé de chacun reste une priorité.

L'accès de la salle des fêtes étant interdite pour les activités sportives, il n'y aura donc aucune activité de ce type et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les activités artistiques et culturelles sont quant à elles autorisées, nous avons donc pu reprendre la section "bridge" et la section "jeux de société" dans la salle des associations avec respect strict du protocole sanitaire.

Covid ou pas, les membres de l'Amicale ont décidé de maintenir la distribution des colis pour "nos chers anciens" dans le plus strict respect des règles sanitaires bien entendu.

Un courrier sera distribué fin novembre afin de vous expliquer le déroulement de cette distribution.

En attendant de vous revoir, nous demandons à chaque anthonois et anthonoise de prendre soins d'eux et de leurs proches.

Amicalement et
courageusement vôtre.
Le Président



POINT INFO

Isère Très Haut Débit :

Travaux de déploiement de la fibre optique : les dernières actualités.

Face aux nombreuses questions posées sur le déploiement de la fibre optique sur la commune, la municipalité vous communique les dernières informations en sa possession.

Cet article fait suite à celui publié dans le bulletin annuel 2020 (nous vous invitons à le consulter sur notre site).

Ces dernières semaines, un certain nombre de travaux ont été réalisés sur notre réseau en vu du déploiement de la fibre optique.

La fibre est déployée du réseau structurant (dont les travaux ont été réalisés l'année dernière) en limite de vos propriétés.

Pour rappel, ces travaux de raccordement visent à équiper gratuitement les bâtiments en fibre optique afin de permettre aux habitants (qui le souhaitent) de souscrire un abonnement très haut débit auprès de l'opérateur de leur choix.

Par ailleurs, tout ensemble immobilier dès 4 logements (copropriétés privées en immeubles, lotissements de pavillons sur voiries privées, immeubles locatifs type bailleurs sociaux) **doit conventionner avec Isère Fibre, délégataire du Département**, pour autoriser à faire les études et les installations de la fibre.

Si ces démarches gratuites ne sont pas effectuées, les logements ne pourront pas bénéficier de la fibre lorsque celle-ci sera disponible sur la commune. Cette convention doit être votée et approuvée en assemblée générale, mais un mandat peut être accordé au conseil syndical.

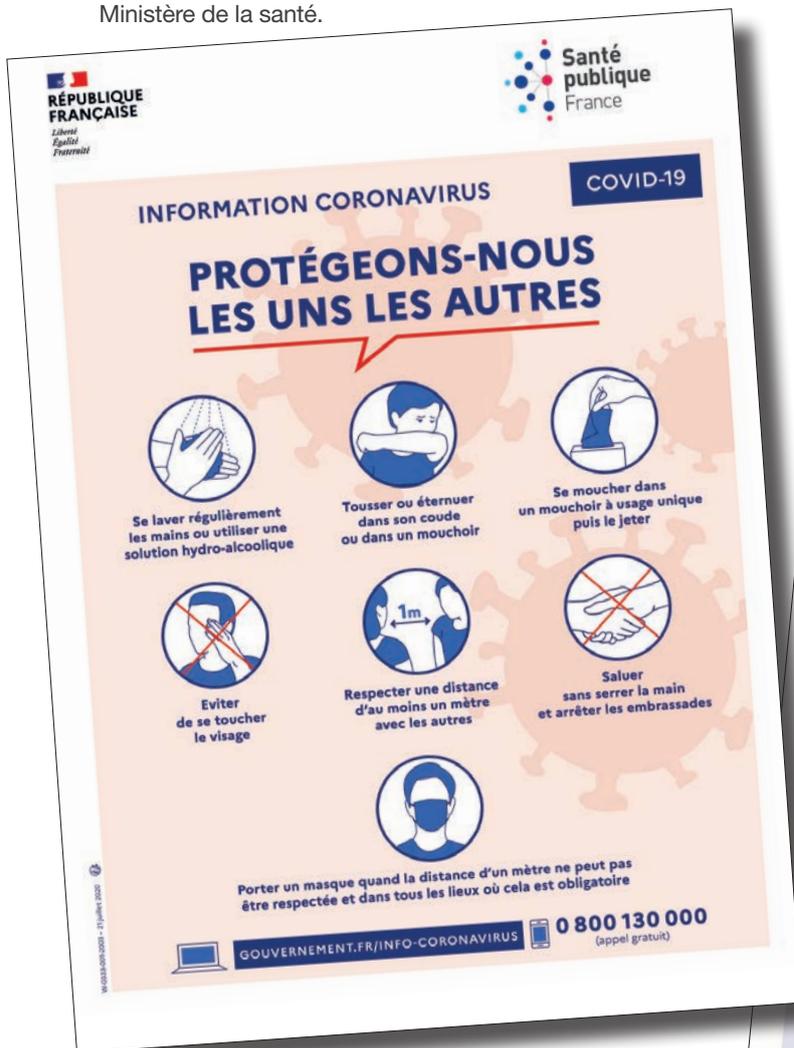
ATTENTION : Lorsque le raccordement de la fibre à la limite de propriété sera effectué, un délai de trois mois devra être respecté, durant lequel aucune souscription de contrat ne sera possible afin de respecter le droit de la concurrence entre opérateurs. Nous attirons donc votre vigilance sur tout opérateur vous proposant ses services dès le raccordement de la fibre en limite de propriété...

Actuellement, l'horizon de raccordement à 2021 (que nous vous avons indiqué précédemment) est maintenu.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer toutes informations complémentaires.

Rappel des comportements à observer scrupuleusement contre la Covid 19

Fac-similés de la communication officielle transmis par le Ministère de la santé.



Je limite la transmission du virus en adoptant la bonne conduite à tenir.

Quelques principes simples et essentiels pour limiter la diffusion du virus dans la population :

- Je me protège et je protège mon entourage en appliquant les mesures barrières.
- Je consulte immédiatement un médecin en cas de signes du COVID-19, même s'ils sont faibles ou si j'ai un doute.
- Je fais le test rapidement si le médecin me l'a prescrit.
- Je m'isole tout de suite si je suis malade ou si j'ai été en contact à risque avec une personne malade.

1 - J'APPLIQUE LES MESURES BARRIÈRES

- Je me lave régulièrement les mains.
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.
- Je me mouche dans un mouchoir à usage unique : je me lave les mains après.
- Je ne serre pas les mains et j'évite les embrassades.
- Je reste à une distance d'au moins 1 mètre des autres.
- En complément, je porte un masque grand public quand je ne peux pas être à plus d'1 mètre d'une autre personne, dès que je suis en présence d'une personne fragile et dans tous les lieux où cela est obligatoire.

2 - JE CONNAIS LES PREMIERS SIGNES DE LA MALADIE POUR LES IDENTIFIER RAPIDEMENT

- Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons
- Toux, mal de gorge, nez qui coule
- Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Fatigue intense inexplicable
- Douleurs musculaires inexplicables
- Maux de tête inhabituels
- Perte de l'odorat
- Perte du goût des aliments
- Diarrhée
- Pour une personne âgée, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue.

3 - J'AI DES SIGNES DE LA MALADIE, JE CONTACTE MON MÉDECIN

- Si un ou plusieurs signes apparaissent, même faiblement ou si j'ai un doute, j'appelle sans délai mon médecin traitant pour être testé dans les 24 heures.
- Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000 (service gratuit + appel gratuit). Dans tous les cas, je peux faire un test dans un laboratoire sans prescription médicale, entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie.
- En attendant mon rendez-vous avec un médecin et le résultat de mon test, je m'isole immédiatement et je me tiens à distance de toute personne, y compris de mes proches. Je porte un masque si je dois sortir ou si je suis en présence d'autres personnes.
- Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

- 1 -

4 - JE FAIS MON TEST

- Le test est pris en charge à 100%.
- En attendant les résultats du test (24 à 48 heures), je reste isolé à mon domicile, je me protège et je protège mes proches.

5 - MON TEST EST POSITIF, JE M'ISOLE À MON DOMICILE JUSQU'À LA GUÉRISON

- Mon isolement doit durer 7 jours. À la fin de cette période, si je n'ai plus de fièvre, je peux sortir de l'isolement. Mais si, au bout de ces 7 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé. Une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement.
- Si l'isolement à domicile n'est pas possible, des solutions d'hébergement peuvent m'être proposées par l'Assurance Maladie.
- Si besoin, mon médecin me prescrit un arrêt de travail. Il me remet une fiche avec toutes les explications.

6 - J'AIDE À IDENTIFIER LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ EN CONTACT À RISQUE AVEC MOI

- Le médecin m'aide à faire la liste des personnes avec lesquelles j'ai eu le plus de contact comme celles qui habitent avec moi. Elles devront aussi être isolées et faire le test.
- Je serai ensuite contacté dans les 24h par l'Assurance Maladie pour finir d'identifier toutes les autres personnes que j'aurais pu contaminer, au-delà de mon foyer.

QUE FAIRE SI JE SUIS UNE PERSONNE À RISQUE DE FORMES GRAVES DE COVID-19

Je respecte toutes les mesures précédentes mais je suis encore plus vigilant :

- J'évalue ma situation avec mon médecin et je lui demande conseil pour prendre les bonnes décisions vis-à-vis de ma santé : déplacements, travail, contacts,...
- Je continue, dans la mesure du possible, à limiter mes déplacements et à éviter les transports en commun ou à défaut à éviter les heures de pointe.
- Je privilégie les périodes les moins fréquentées pour faire mes courses.
- Si possible, je privilégie le télétravail.
- Je continue à prendre mes médicaments et à me rendre à mes rendez-vous médicaux

Ma commune, ma santé : les permanences ont débuté

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin annuel 2020, le CCAS de la commune a conventionné avec l'association **ACTIOM**. Chaque habitant peut donc bénéficier du dispositif **"Ma Commune Ma Santé"**, la solution santé mutualisée et de ses avantages (conseils et accompagnements personnalisés, permanences locales, conseillers dédiés...).

Il s'agit de permettre à tous les administrés de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

Pour bénéficier du dispositif, il faut :

- Habiter la commune ou être commerçant, artisan, agriculteur, professionnel libéral installé sur la commune ou être employé territorial/agent communal au sein de la commune

- Etre membre de l'association ACTIOM (cotisation annuelle de 12€)

Pour cela, des permanences auront lieu en mairie où chaque habitant de la commune pourra rencontrer un spécialiste qui vous présentera un éventail de solutions adaptées :

- 5 contrats groupe et jusqu'à 11 niveaux de garanties pour répondre au mieux aux attentes de chacun

- Des tarifs mutualisés

- Des solutions personnalisées

Du fait de la crise sanitaire nous étions dans l'impossibilité de vous proposer de permanence avant le début de l'automne.

Les deux premières permanences ont eu lieu le 1^{er} et le 9 octobre.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer les dates des prochaines permanences via le site internet, l'application **"MyMairie"** ou l'affichage municipal.

Si vous souhaitez bénéficier d'une étude personnalisée, vous devez impérativement prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Afin de faciliter le déroulé du rendez-vous, il vous est demandé de vous présenter avec les documents suivants :

- Le coût de votre mutuelle actuelle et tableaux des garanties pour comparaison

- Attestation carte vitale

- RIB (pas d'engagement, le RIB sert seulement pour les personnes qui souhaitent effectuer un choix rapidement)

Qu'est-ce que l'association ACTIOM ?

L'association ACTIOM, "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties options, tarifs, services et avantages, partenaires...

Pour plus d'informations : <https://associationactiom.org>

Love on the rocks France

Depuis quelques mois, les anthonois se sont prêtés à un nouveau jeu, du nom de **"Love on the rocks"**.

"Love on the rocks" est très répandu au Royaume Uni et s'est bien implanté en France.

C'est une belle façon de répandre un peu de bonne humeur dans ce contexte difficile.

C'est gratuit et facilement réalisable par les adultes et les enfants.

Le principe est simple : Peindre des cailloux, aller les cacher dans la nature et laisser des inconnus les trouver par hasard et continuer de répandre ces cailloux dans la France et/ou le monde entier !

Bien entendu plus il y a des personnes qui participent, plus vous avez de chance de tomber sur un caillou peint.

Si l'envie vous en dit, rejoignez le groupe sur Facebook : [Love on the rocks France](#) !

Soyez attentif car dans le village un bon nombre de rocks s'y cachent déjà...

Alors, sortez, allez-vous promener et peut-être trouverez-vous un petit rock sympa !

Surtout n'hésitez pas à en créer de nouveaux et à les faire voyager !

